

# Coteaux et plaine entre Souvigné et Sèvre Niortaise



Randonnée n°803087

Une randonnée proposée par pgetrochon

Cette randonnée entre Souvigné et la vallée de la Sèvre Niortaise permet de découvrir des paysages variés de coteaux, de bois et de plaine. Le Bois des Chaloteries est représentatif des jolies forêts du secteur. De plus, les nombreux villages et lieux-dits traversés permettent de découvrir le bâti traditionnel du Sud Deux-Sèvres

<b>Durée :</b>	3h20	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10.47km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	107m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	103m		
<b>Point haut :</b>	145m	<b>Commune :</b>	Souvigné (79800)
<b>Point bas :</b>	64m		

## Description

**(D/A)** Quitter le point de stationnement en se dirigeant vers le stade et prendre vers l'Ouest la voie intérieure qui dessert la Salle des Fêtes (afin d'éviter de marcher sur la D10 dite Rue du Croissant de Lune.

Au moment où la voie arrive à la D10, tourner à droite dans un chemin d'exploitation qui va vers le Nord-Est.

Au premier virage à angle droit vers la gauche, prendre le chemin à droite. Au croisement de chemins suivant, tourner à gauche et continuer le chemin jusqu'à un chemin d'exploitation.

Tourner à gauche puis immédiatement à droite dans un chemin qui, peu après, passe sous une ligne à haute tension. Continuer jusqu'à un chemin d'exploitation que l'on emprunte en tournant vers la gauche.

**(1)** Variante possible à cet endroit (voir § Infos pratiques). Continuer tout droit sur le chemin d'exploitation jusqu'à longer le ruisseau de Soignon. Peu avant l'entrée dans le village de Soignon, le chemin arrive à un croisement : prendre le chemin d'exploitation à droite. Continuer tout droit en direction du bois des Chaloteries que l'on traverse. Le chemin est ici en montée.

**(2)** Juste avant d'arriver à une route, prendre à droite le chemin à plat qui va vers le Sud. Continuer tout droit jusqu'à un chemin d'exploitation devant un bâtiment et tourner à gauche. Arriver peu après à un croisement du chemin d'exploitation avec deux autres chemins : c'est le point d'arrivée du chemin qui constitue la variante plus courte du circuit.

**(3)** Continuer sur le deuxième chemin d'exploitation à droite qui part vers l'Est. Le chemin d'exploitation serpente au Sud du lieu-dit Chiloup. Il débouche sur une petite route : l'emprunter en tournant à gauche et descendre tout droit entre une ferme à main gauche et les habitations du Petit Geay à main droite.

A un carrefour en "T" prendre à gauche avec prudence la route qui fait un virage à angle droit et se dirige vers le Nord-Est. Aller jusqu'au virage suivant de la route à angle droit vers la gauche.

**(4)** Prendre sur la droite le chemin qui descend vers la vallée de la Sèvre Niortaise. Peu après, de belles vues sur le Logis et la ferme de la Bidolière à main gauche dans les trouées de la haie. Au premier croisement de chemins, tourner vers la gauche. Plus loin le chemin fait un virage à angle droit vers la droite et suit la Sèvre Niortaise à quelque distance.

## Points de passages

### **D/A Parking de la salle des Fêtes de Souvigné**

N 46.374855° / O 0.185303° - alt. 140m - km 0

#### **1 Croisement de la variante possible**

N 46.38323° / O 0.177632° - alt. 76m - km 1.42

#### **2 Croisement chemin d'exploitation/chemin, à droite**

N 46.391093° / O 0.175143° - alt. 84m - km 2.91

#### **3 Croisement, tout droit**

N 46.385783° / O 0.172944° - alt. 93m - km 3.57

#### **4 Croisement route - chemin d'exploitation à droite**

N 46.386194° / O 0.166651° - alt. 79m - km 4.26

#### **5 Carrefour de routes en Y, à droite**

N 46.381283° / O 0.159222° - alt. 65m - km 5.4

#### **6 Croisement de chemins d'exploitation en T**

N 46.37447° / O 0.152436° - alt. 80m - km 6.37

#### **7 Carrefour trois routes et un chemin d'exploitation**

N 46.36928° / O 0.15574° - alt. 86m - km 7.07

#### **8 Carrefour chemin d'exploitation/route, à gauche**

N 46.376601° / O 0.171549° - alt. 90m - km 8.67

#### **9 Croisement rue du Tail Robert -chemin d'exploitat.**

N 46.371868° / O 0.181849° - alt. 143m - km 9.67

### **D/A Parking de la salle des Fêtes de Souvigné**

N 46.374851° / O 0.185298° - alt. 140m - km 10.47

Continuer tout droit au croisement de chemins suivant, puis à droite au second croisement (le chemin de gauche va vers la Sèvre Niortaise et est sans issue). En arrivant à la route, tourner à droite sur celle-ci et, au carrefour de routes suivant, suivre prudemment à gauche celle qui va vers le Sud-Est.

(5) Au carrefour de routes en "Y", prendre à droite. Dans le virage suivant à angle droit, continuer tout droit dans un chemin d'exploitation qui tourne vers la gauche peu après. Traverser le ruisseau de Glandune (intermittent), passer sous une ligne à haute tension et arriver au lieu-dit la Croisière, que l'on traverse.

(6) Sitôt après, tourner à droite dans un chemin d'exploitation qui rejoint le lieu-dit Paille. Y voir de belles longères et de moins belles.

En arrivant à la route tourner à droite et la suivre avec prudence jusqu'à un carrefour de routes en "T" où débouche un chemin d'exploitation.

(7) Tourner à droite sur la route qui va vers le Nord-Ouest. Dans un grand virage vers la droite, prendre le chemin d'exploitation en face sur le côté gauche de la route.

Plus loin le chemin d'exploitation passe à côté de la source de Glandune et son lavoir (petit bâtiment).

Au sommet d'un petit raidillon, continuer sur le chemin d'exploitation vers la droite puis aller tout droit en laissant à quelques distances sur la gauche les bois du Couvent et du Dac. Rejoindre une route.

(8) Emprunter celle-ci en tournant vers la gauche. Dans le virage vers la droite de la route, prendre le chemin sur la gauche. Celui-ci rejoint une route que l'on emprunte vers la gauche pour continuer tout droit au carrefour qui arrive aussitôt. Rejoindre la D10. Traverser **avec prudence** et prendre la route en face légèrement sur la gauche, c'est la Rue du Tail Robert.

(9) Après les premiers bâtiments, tourner à droite dans un chemin qui conduit à la Rue de la Châtaigneraie en serpentant. Tourner à gauche dans celle-ci et continuer tout droit jusqu'à la Rue de l'Église.

Virer à droite dans cette rue puis à nouveau à droite dans la Rue de la Chapelle un peu plus loin.

Au croisement de rues suivant, la Rue de la Chapelle continue tout droit. Prendre le passage immédiatement à sa gauche (en laissant la Rue du Rompis encore plus sur la gauche). Ce passage est interdit à la circulation des véhicules à moteur.

Continuer tout droit dans cette rue jusqu'à rejoindre la route D10.

Traverser la D10 **avec prudence** et rejoindre le point de stationnement (D/A)..

## Informations pratiques

Le point de stationnement se situe à côté de la Salle des Fêtes de Souvigné au bord de la route D10.

Cette randonnée en terrain varié nécessite d'être bien chaussé. Ce circuit non balisé, emprunte parfois des portions de divers circuits balisés du secteur. Il est de ce fait conseillé de suivre les indications du descriptif et de la carte.

### **Variante :**

Un circuit de seulement **8,4 kms** est possible en tournant à droite au (1) et continuer sur le chemin qui va directement au (3).

Randonnée réalisée par l'auteur de la fiche le 23 décembre 2017 et le 29 mai 2019

## A proximité

### **Souvigné**

**Le château de Régné** appartient à la famille de Vasselot de Régné depuis 1403. Porte écussonnée, bel escalier, cheminées, 3 ailes de communs, puits et ferronnerie, fuie.

**Château des Essarts**, reconstruit 19ème : tour ancienne.

**Château de Boisguérin** 19ème.

**Logis du Bois des Prés.**

**Bois Dureau**, vieux logis-poste 17ème.

**Temple** et son décor intérieur .

**Prieuré Notre-Dame** : cheminée.

**Musée de la Coiffe et du Pays pélebois**

À noter que **21 lavoirs** sont situés sur cette commune.

### **Saint-Maixent l'École**

La ville se développe autour du monastère fondé en 459 par le moine oratorien Agapit, rejoint en 480 par Adjutor qui prit alors le

nom de Maixent. La ville porta d'abord le nom de Saint-Saturnin et prospéra aux vie et viie siècles.

En septembre 1346, le comte de Derby échoue dans son assaut pour prendre la ville<sup>1</sup>(guerre de Cent Ans).

En février 1469, par ses lettres patentes, le roi Louis XI autorisa une création des foires et des marchés à Saint-Maixent, selon une demande du comte du Maine.

Elle fut chef-lieu de district de 1790 à 1795.

De 1880 à 1940, l'École Militaire d'Infanterie (EMI, puis EMICC, avec les chars de combat) forme des milliers d'officiers issus du corps des sous-officiers.

En juin 1940, ces élèves officiers de Saint-Maixent rejoignent les élèves de l'école de cavalerie de Saumur dans leur sacrifice pour défendre le passage de la Loire.

Après la guerre, l'École militaire d'infanterie et des chars de combat rejoindra l'École militaire interarmes au camp de Saint-Cyr Coëtquidan.

En 1948, s'installe l'École nationale des sous-officiers d'active.

### Lieux et monuments

Demeures médiévales.

De 1881 à 1940, Saint-Maixent a accueilli une école militaire de formation d'officiers de l'armée de terre (infanterie, puis infanterie et chars).

Saint-Maixent est depuis 1963 le siège de l'École nationale des sous-officiers d'active, qui forme tous les sous-officiers de l'armée de terre française.

Musée du sous-officier, au quartier Marchand, aménagé sur l'emplacement du château de Saint-Maixent. L'origine de cet établissement remonte à l'année 1926. Le général Pierre Michelin fonde alors le musée du souvenir pour retracer le passé militaire de Saint-Maixent et celui d'autres écoles de formation.

L'abbatiale construite en 940 abrita les reliques de saint Maixent et saint Léger et fut détruite par un tremblement de terre.

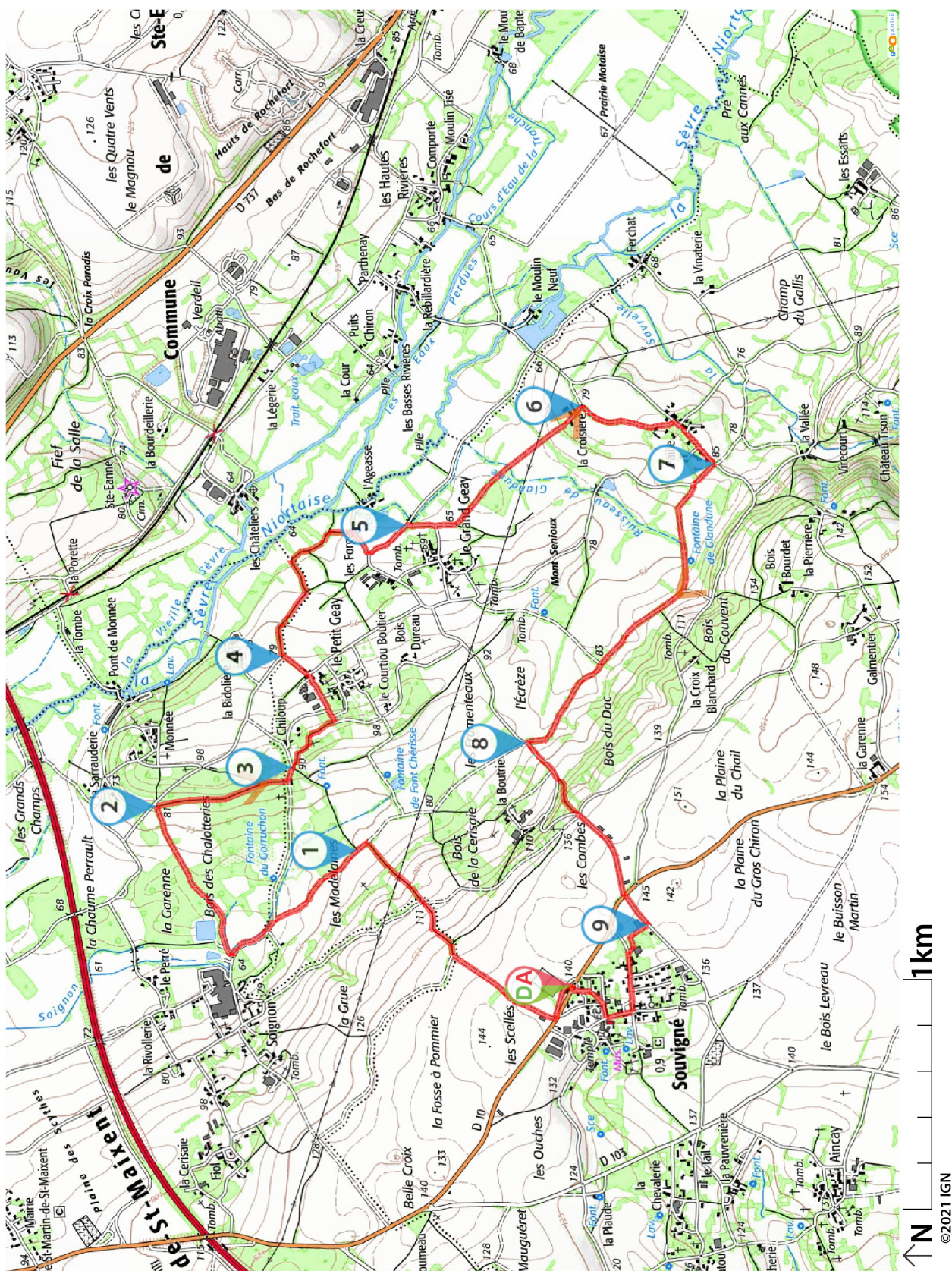
Reconstruite aux XIe et XIIe siècles (église romane), elle fut à nouveau détruite par les calvinistes en septembre 1568, et reconstruite (abbatiale) sur ses bases romanes dans un très beau style gothique.

Les vestiges de l'église Saint-Léger, à côté de l'abbatiale, sous laquelle se trouve la crypte Saint-Léger.

Sources : *site officiel des communes et wikipédia (extraits)*

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-coteaux-et-plaine-entre-souvigne-et-sevr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



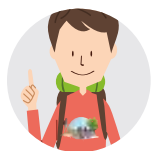
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

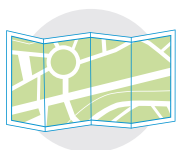
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



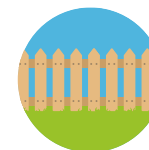
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



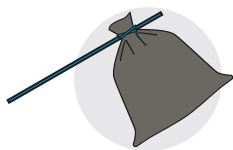
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**